



**INTERCO 44**

Section CFDT Nantes

[www.cfdtnantesvillemetropole.fr](http://www.cfdtnantesvillemetropole.fr)

Le 10 décembre 2020,

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SPÉCIFIQUE COVID-19 DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Participants : A. BASSAL, M. COCOTIER, C. CORBOU, R. FORTUN,  
CFDT/CGT/UNSA/FO/CFTC

### **I- Point sur la situation sanitaire**

**Comme vous pouvez le constater, dans le tableau ci-dessous, la situation sanitaire s'améliore dans le département :**

| Taux comparés nov /déc | Loire-Atlantique<br>le 24 novembre | Loire-Atlantique<br>le 8 décembre |
|------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Taux d'incidence       | 96                                 | 53                                |
| Taux de positivité     | 9,8                                | 7                                 |
| Hospitalisation        | 330                                | 263                               |
| Réanimation            | 44                                 | 26                                |

Dans les EHPAD, la situation est stable. Fin novembre : 2 agents positifs au Covid, nombreux tests effectués, pas d'autre cas depuis.

Dans les Écoles et crèches depuis une semaine RAS. A Citad'elle, un agent positif au Covid et 2 cas-contacts. Enfin, sur l'ensemble de nos collectivités, 2 agents seulement se sont signalés positifs au Covid auprès de la Médecine Préventive Professionnelle.

### **II- Reprise des activités Sportives et Culturelles**

Depuis le 27 novembre 2020, seules les activités scolaires sont autorisées dans les gymnases et les piscines. Les pratiques sportives sont autorisées en extérieur pour les adultes et les enfants.

Pour la culture, les archives ont ré-ouvert aux professionnels le 28 novembre et aux usagers le 1 décembre 2020. Les médiathèques et les bibliothèques ont de nouveaux accueilli du public le 2 décembre 2020, le drive continue à fonctionner.



**Section CFDT Nantes**  
**LE NANTIL BAT B**  
3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes  
02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23  
[cfdt@nantesmetropole.fr](mailto:cfdt@nantesmetropole.fr)

### **III- Ajustement des dispositifs RH**

Pour les formalités administratives, leurs horaires d'ouverture au public depuis le second confinement sont maintenus jusqu'au 3 janvier 2021.

Pour le télétravail et le travail à distances, les modalités actuelles sont maintenues jusqu'au 21 janvier 2021. Par conséquent, les agents qui se sont inscrits au télétravail, commenceront le 1 février 2021. De même, pour le travail à distance, le forfait annuel des 15 jours commencera au 1<sup>er</sup> février 2021.

Les déplacements professionnels pourront reprendre à partir du 4 janvier 2021.

La formation professionnelle reprendra au 21 janvier 2021.

La validité des titres restaurants devraient être prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (en attente du décret).

Enfin, la journée de carence pour les malades du Covid dans la fonction publique sera supprimée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sans effet rétroactif (supprimé depuis le 3 octobre pour les salariés du privé).

### **IV- Questions des Organisations Syndicales**

**Il y a 15 jours, la CFDT avait posé comme question : Quel plan d'action va être mis en place pour la vaccination COVID dans la collectivité. On nous avait répondu que c'était trop tôt pour préciser les modalités.**

**Des précisions nous ont été apportées ce mercredi :**

Le schéma de vaccination de la population française se précise, il sera en 5 phases :

- 1ere phase : les résidents des EHPAD et les professionnels de santé travaillant dans les EHPAD,
- 2ème phase : les personnes de plus de 65 ans et les professionnels de santé,
- 3ème phase : vacciner les personnes identifiées comme personne à risque, les personnes de plus de 50 ans et les professionnels des secteurs essentiels,
- 4ème phase : les professionnels les plus exposés au public (comme dans les abattoirs(milieu confiné)),
- 5ème phase : la population de 18 à 50 ans.

7 agents de nos collectivités ont dû cette année reporté leur congé bonifié. Ils ne sont pas perdus, 3 agents envisagent de les repositionner en 2021.

Pour les congés annuels, la limite pour les poser reste le 31 janvier 2021.

Pour les CET, les agents pourront poser des jours dessus à partir du 1 février 2021, dans les modalités habituelles. Par contre, le nombre de jours de CET n'est pas augmenté (60jours maxi) alors que dans les textes l'augmentation est possible (70 jours). Les organisations syndicales demandent que cela soit appliqué cette année pour mieux gérer les congés 2020, année si particulière.



La CFDT encourage tous les agents à continuer à respecter les mesures barrières face au Covid.  
Pour la santé de tous, restons solidaire !

La prochaine réunion spécifique Covid-19 aura lieu le 20 janvier 2021, un point sera fait au CHSCT plénier du 5 janvier 2021. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire un retour des conditions de travail dans vos services.



**Section CFDT Nantes**  
**LE NANTIL BAT B**

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

[cfdt@nantesmetropole.fr](mailto:cfdt@nantesmetropole.fr)